



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20251121-AP25-0003-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



ARRETE PORTANT AUTORISATION D'ENSEIGNE

Le Président de Metz Métropole,

VU la demande d'autorisation d'enseigne n° AP-057-49-25-0003 déposée le 05 novembre 2025, pour le compte de Gaïence, par Mme NEUHAEUSER Laure,

VU le projet situé 2 rue de la côte à Ban-Saint-Martin,

VU l'objet de la demande :

- Installation d'une enseigne parallèle à la façade

VU l'arrêté du Président de Metz Métropole en date du 05 novembre 2024 donnant délégation à Monsieur Jean COMBELLES, Conseiller Délégué, dans le champ de la réglementation de la publicité extérieure et de l'application du droit des sols,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 581-1 et suivants et R. 581-1 et suivants,

VU le Règlement Local de Publicité intercommunal approuvé par délibération du Conseil Métropolitain en date du 03 février 2025,

CONSIDERANT que le projet d'enseigne respecte l'ensemble des règles en vigueur s'appliquant à ce type de dispositif.

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation d'installer une enseigne parallèle à la façade sur l'immeuble situé 2 rue de la côte à Ban Saint Martin, telle que décrite dans la demande susvisée, est **accordée**.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un :

- Recours gracieux auprès de Monsieur le Président de Metz Métropole, dans le délai de deux mois à compter de sa notification,
- Recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut également être introduit à l'encontre de la décision expresse ou tacite rendue par Metz Métropole, à la suite d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la notification de ladite décision. La décision tacite vaut rejet à l'issue d'un délai de deux mois, à compter de la date d'introduction du recours gracieux.



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle,
- Monsieur le Maire de la commune de Ban-Saint-Martin

Fait à Metz, le 21 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller Délégué

Jean COMBELLES
Maire de Vaux

Demande d'autorisation préalable

de nouvelle installation
 de remplacement
 de modification

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1^{er} - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier transmis à

Numéro d'autorisation

05/11/25

le ___/___/___
 ABF préfet de région

AP - 570 - 49 - 25 - 0003

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.

Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.

Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier : Madame Monsieur

Nom Prénom

Vous êtes une personne morale :

Dénomination NEUMAUSER LAUNE Raison sociale : GAÏENCE
 N° SIRET 833 148 745 00015 Forme juridique EURL
 Représentant de la personne morale Madame Monsieur
 Nom NEUMAUSER Prénom Laune

2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro 2 Extension _____ Lieu-dit ou boîte postale _____
 Voie Rue de la Côte
 Code postal 57052 Localité Le Ban St Martin
 N° de téléphone 06 08 84 05 61 N° de télécopie _____
 Adresse électronique Laune.lerondeau@lve.fr

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département 57050 Commune LE BAN ST MARTIN
 Adresse 2 rue de la Côte

4. Enseignes

Situation de l'activité RDC Etage(s) n° _____

4.1. Enseigne n°1

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)
 Sur façade parallèle à la façade perpendiculaire à la façade
 Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps
 Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source _____

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face
 Autre (précisez) : _____

Efficacité lumineuse _____ lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) _____

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond _____ lettres _____

Largeur _____ m Hauteur _____ m Epaisseur _____ cm Surface _____ m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté - pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol _____ mètres Saillie sur la façade _____ cm

Largeur de la rue _____ mètres Largeur du trottoir _____ cm

4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement

Enseigne sur toiture :	Nombre _____	Surface cumulée _____ m ²
Enseigne sur façade :	Nombre _____	Surface cumulée _____ m ²
Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m ²)	Nombre _____	

4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)

Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement _____ m ²	Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement _____ m ²	Surface de la façade commerciale <u>0.44</u> m ²
---	--	---

4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes

L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui Non

Zonage du règlement local de publicité _____

S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui Non

Durée d'installation _____

Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE) Oui Non

Précisez _____

Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE) Oui Non

Précisez _____

Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE) Oui Non

Précisez _____

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE) Oui Non

Précisez _____

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimité autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE) Oui Non

Précisez _____

5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

5.1. Localisation du dispositif ou du matériel

Propriété privée <input checked="" type="checkbox"/>	Domaine public <input type="checkbox"/>
Superficie du terrain (hors domaine public) _____ m ²	Référence cadastrale (indicative) _____
Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique _____ mètres	Domaine public : Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu _____ mètres

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale

____, ____ m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

Surface	__, __ m ²	Nombre	Cumul	__, __ m ²
Surface	__, __ m ²	Nombre	Cumul	__, __ m ²
Surface	__, __ m ²	Nombre	Cumul	__, __ m ²
Surface cumulée des dispositifs déclarés				__, __ m ²

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

Surface	__, __ m ²	Nombre	Cumul	__, __ m ²
Surface	__, __ m ²	Nombre	Cumul	__, __ m ²
Surface	__, __ m ²	Nombre	Cumul	__, __ m ²
Surface cumulée des dispositifs déjà installés				__, __ m ²

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation [8 ans maximum]

Lettres découpées Autre (précisez)

Numérique A images animées A images fixes Vidéo

Luminance maximale de jour cd/m² de nuit cd/m²

Luminance moyenne de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse lm/W

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

Nature des travaux (précisez)

Durée des travaux

BBC rénovation

Emplacement de l'échafaudage

Surface de la bâche _____ m² Surface de la publicité : _____ m²

Durée d'installation de la bâche

[ne doit excéder l'utilisation effective des échafaudages de chantier]

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

Type de support

Surface de la bâche _____ m²

Durée d'installation

[8 ans maximum]

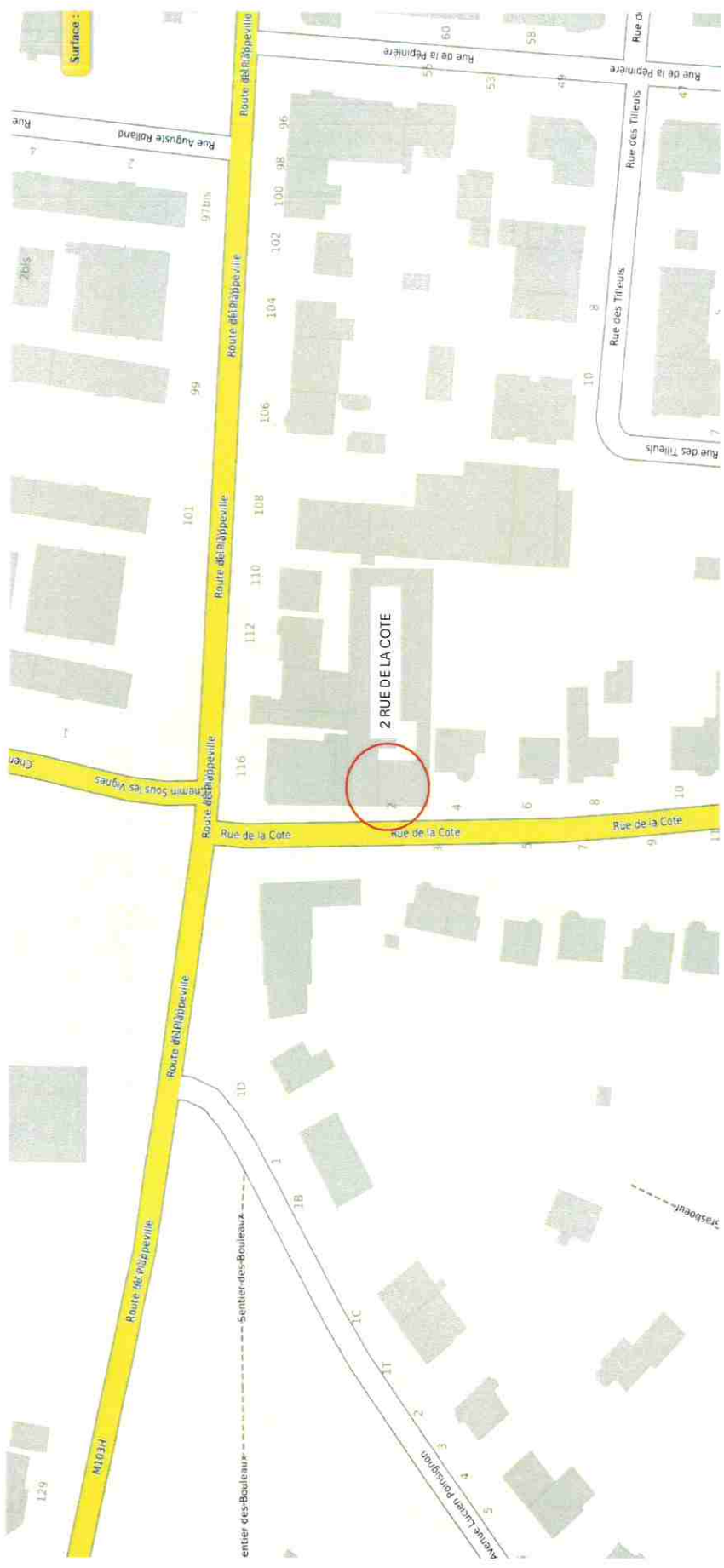
9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

Type de manifestation annoncée

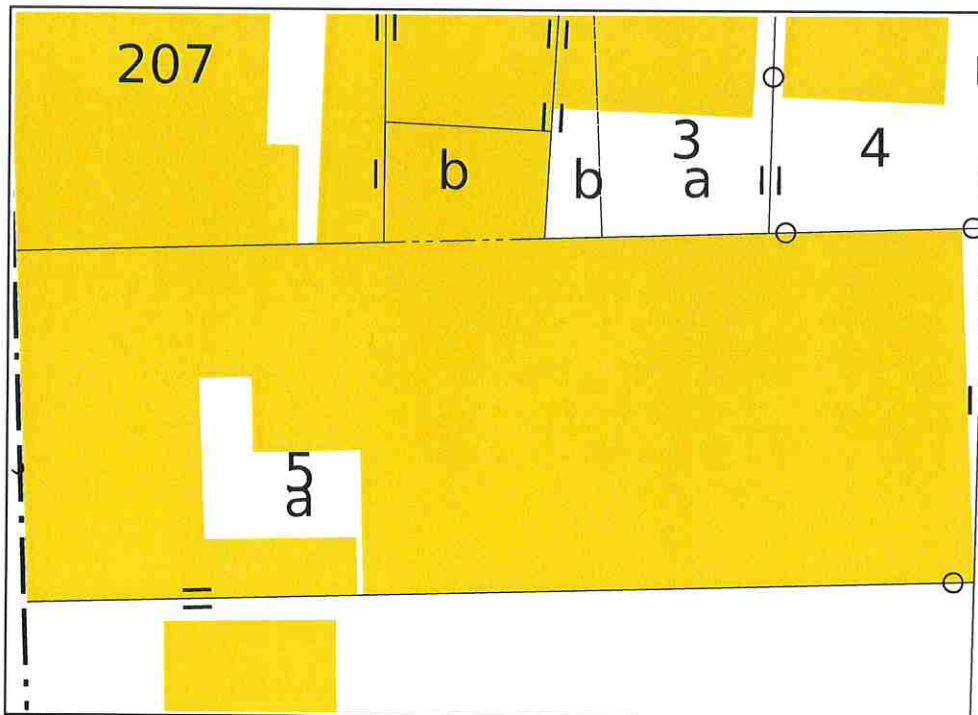
Date de la manifestation annoncée

Surface du dispositif

Durée d'installation



PLAN DE SITUATION



Date d'émission: 01/10/2025

Facture: 276427**Commercial: Thibault Petit****Référence:MSIHBHFFW**

ROTULA TU MISMO, S.L.

NIF: B98901366

AVDA BARCELONA, NUM 26

46136 - Museros

Valencia - España

Tél: 97 070 27 28

Adresse de facturation

laure Neuhaeuser


LOR INSTITUT

116 route de Plappeville

57050 le ban saint martin

France

0608840561

Image	Produit / Référence	Prix unitaire (HT)	Quant	Remise	Total (HT)
	CreuseAluminium Large : 146.488 cm - Haute: 30.335 cm - Épaisseur: 100 mm - CreuseAluminium - Les choix:Sans lumière - Finition:Peint mat - Fixations des lettres:Lettres en vrac - Livraison estimée:5 jours ouvrés - Couleurs: RAL - ral 7026	382,96 €	1	--	382,96 €

Prix total (HT)	382,96 €
Frais de port	6,90 €
TVA 20%	77,97 €
Total	467,83 €

Date de commande:
01-10-2025 10:38Méthode de paiement:: Carte
Import total payé: 467,83 €Transport: **Livraison**

Entrega exenta en virtud del artículo 25 de la Ley 37/1992 y del artículo 138 de la Directiva 2006/112/CE



AP7

